

Réf : DCM/2015/n° 49/7.5/29.04/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

Date de la convocation : 15/04/15

Date de l'affichage : 22/04/2015

## SEANCE DU 29 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT NEUF AVRIL à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

### Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

### Absents ayant donné procuration :

Guillaume BER à Fabrice LABARUSSIAS

Amandine JACINTO à Rachida BOUTEILLER

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

Ariane MOLLUNA à Nathalie THEODOSE

Alexandra BONNET à Cédric BONATO

### OBJET :

#### **EGLISE NOTRE DAME DES SABLONS DEMANDE DE SUBVENTION**

**Rapporteur : J.C. CAMPOS**

L'église Notre-Dame des Sablons, qui accueille chaque année un peu plus de 800 000 visiteurs, présente d'après l'étude réalisée par M.Bruguerolle, architecte, une série de désordre important :

- La toiture subit des infiltrations importantes d'eau
- L'édifice est sans isolation, ce qui occasionne de fortes variations de température entre l'été et l'hiver
- Les maçonneries de pierre qui sont très fines présentent des altérations importantes
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite doit être traitée
- La conformité aux normes électriques et d'incendie doit être réalisée
- Une remise pour les lumignons doit être aménagée afin de dégager du volume sous l'orgue
- L'orgue à 40 ans, il nécessite des travaux d'entretien (cuirs)
  - Les vitraux présentent des infiltrations ; quelques fêlures des verres, leur tenue doit être vérifiée.

Le montant prévisionnel des travaux à réaliser est estimé à 2 946 426.35 € TTC (2 455 355.29 € HT). Ces derniers peuvent être phasés :

- 1ère tranche : couverture et restauration des façades latérales : 774 936.15 € HT
- 2ième tranche : restauration des élévations intérieures : 806 969.78 € HT
- 3ième tranche : restauration des façades occidentales et orientales : 333 038.30 € HT
- 4ième tranche : réfection des sols et équipements : 248 364.40 € HT

Même phasés, ces travaux ne peuvent être financés seuls par le budget communal.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter l'aide, la plus large possible, de la Fondation du Patrimoine, du Département, de la DRAC.
- De solliciter l'aide du club des mécènes « Homme-Culture et Patrimoine à Aigues-Mortes », créé le 25 Septembre 2014, par délibération municipale.

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité  
- adopte la proposition.



**Le Maire,**  
**Pierre Maumejean**

***Certifié exécutoire compte tenu des :***

- date de transmission à la Préfecture : 04/05/2015  
- date d'affichage : 04/05/2015